

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2016/8

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT POUR LA REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 15 mars 2016 à 14h00, a pris également connaissance des décisions ci-dessous.

A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des décisions du Président visées ci-dessous :

Décision n°2015/72 du 16/10/2015:

ETS OCTIME : Logiciel « solution de planification et gestion des temps » + formation + loyer mensuel (36 mois) pour un montant de 9 302€ HT.

Décision n°2015/73 du 27/10/2015 :

STE AM COM : Installation d'un relais radio mixte analogique numérique (nouveau canal) d'une base au local neige et de deux portatifs PTI avec GPS intégré pour un montant de 7 227,35€ HT.

Décision n°2015/74 du 27/10/2015 :

ETS JUGAND LOCATION : Location d'un minibus trafic 9 places (pour la saison d'hiver 2015-2016, 5 mois à partir du 01/12/2015), assurance incluse, franchise 2 000€, 3 000 km inclus et équipement neige pour un montant de 4 650€ HT.

Décision n°2015/75 du 30/11/2015 :

SAS ROSTAN : compresseur pour le service neige de culture, pour un montant de 5 175€

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN,